Produits longs Canada

ArcelorMittal

Contrecoeur, le 11 juin 2018

Énergir, s.e.c.
À l'attention de Josée Duhaime
Directrice, Ventes Grandes Entreprises
1717, rue du Havre
Montréal (Québec), H2K 2X3

Objet : Avis en vertu de l'article 8 de l'acte de servitude du 5 septembre 1973

Madame Duhaime,

Comme vous le savez, ArcelorMittal Produits Longs Canada, s.e.n.c. (« **ArcelorMittal** ») planifie la construction d'un chemin d'accès entre ses deux usines situées à Contrecoeur, lequel chemin doit croiser la conduite de transmission d'Énergir installée sur la propriété d'ArcelorMittal en vertu de l'acte de servitude intervenu entre Sidbec-Dosco Limitée (notre prédécesseur) et Gaz Métropolitain Inc (votre prédécesseur), le 5 septembre 1973.

Nous comprenons qu'en raison du poids très élevé de nos camions qui emprunteront ce chemin et de la fréquence de ces passages, Énergir ne peut autoriser le croisement de sa conduite de transmission par le chemin au vu des conditions actuelles du croisement, sans compromettre la sécurité, l'intégrité et la fiabilité de sa conduite. La conduite de transmission d'Énergir constitue donc un obstacle à l'exécution et à la réalisation du chemin d'accès par ArcelorMittal.

Or, l'article 8 de cet acte de servitude prévoit que si ArcelorMittal veut entreprendre des travaux dans les limites du fonds servant et que les installations d'Énergir constituent un obstacle à l'exécution ou à la réalisation de ces travaux, ArcelorMittal pourra donner avis à Énergir de déplacer ses installations à un autre emplacement qu'ArcelorMittal désignera sur sa propriété, et Énergir devra alors procéder au déplacement requis. Les coûts d'un tel déplacement seront, comme prévu à l'acte de servitude, partagés en parts égales entre ArcelorMittal et Énergir.

En conséquence, ArcelorMittal donne, par la présente, avis à Énergir de déplacer sa conduite de transmission ailleurs sur sa propriété en vertu de l'article 8 de l'acte de servitude.

Nous demeurons disponibles pour discuter des modalités de ce déplacement de la conduite de transmission.

Louis Plante
Vice-président des technologies

Cc : Félix Turgeon, Directeur Affaires juridiques et contractuelle

ArcelorMittal Long Products Canada G.P.
4000, route des Aciéries
Contrecoeur (Québec) J0L 1C0
Canada

Tel.: 450 587-8720
Fax: 450 587-8625
long-canada.arcelormittal.com